

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

Collectif	المفقودون DISPARUS
des	ون DISPARU المفقودون
familles	المفقودون DISPARU الأسرة
de	ت DISPARUES المفقودون
disparu(e)s	ال DISPARUS المفقودون
en	ف DISPARUS المفقودون
Algérie	المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE

Aout 2019

Sommaire

Le quotidien d'Oran, 04.08.2019, Mokrane Aït Larbi : Appel à la dissolution des partis de l'allégeance	03
Le quotidien d'Oran, 05.08.2019, 58 Nigériens rapatriés vers leur pays	05
El watan, 07.08.2019, Presse électronique : De plus en plus de sites inaccessibles depuis l'Algérie	06
Liberté, 07.08.2019, ACCUSÉ DE "COMLOT" ET D'"ATTEINTE À L'ORDRE PUBLIC", Mandat d'arrêt international contre Khaled Nezzar.....	08
El watan, 08.08.2019, Khenchela : La LADDH dénonce une atteinte à la liberté de manifester	10
Liberté, 08.08.2019, ME ZERGUINE À PROPOS DU MANDAT D'ARRÊT INTERNATIONAL ÉMIS CONTRE KHALED NEZZAR, "L'extradition de Nezzar pourrait être refusée".....	11
Liberté, 18.08.2019, LA RENCONTRE DE CONCERTATION MAINTENUE POUR LE 24 AOÛT, La société civile veut un dialogue ouvert	15
El watan, 19.08.2019, Collectif des avocats du hirakiste Messaoud Leftissi : «La justice s'est référée au politique, non à la loi».....	17
El watan, 19.08.2019, Perturbation d'une réunion de l'instance de dialogue : RAJ dénonce la «désinformation» de certains médias.....	19
Liberté, 20.08.2019, DÉCLARATION DE ME ALI-YAHIA ABDENNOUR, "Le panel n'est pas sur la bonne voie".....	21
Le quotidien d'Oran, 20.08.2019, Son fils Nacer l'affirme : L'affaire de l'assassinat de Boudiaf relancée ?.....	22
El watan, 21.09.2019, Libération des détenus d'opinion : Les solutions juridiques existent, selon Mokrane Aït Larbi	24
El watan, 24.08.2019, Hamza Djaoudi, capitaine de la marine marchande : Incarcéré pour avoir dénoncé «le monopole des Emiratis sur nos ports».....	25
Le quotidien d'Oran, 24.08.2019, Corruption, éthique des juges, droits de l'Homme...: Le plaidoyer du ministre de la justice	26
El watan, 24.08.2019, Rencontre aujourd'hui des Dynamiques de la société civile à la Safex : «Nous allons proposer une démarche consensuelle».....	27
Le quotidien d'Oran, 25.08.2019, Rencontre société civile et partis politiques : A la recherche d'une solution consensuelle à la crise	29
El watan, 26.08.2019, Elle demande son retrait du panel : LADH se démarque de son président sortant	31
Le quotidien d'Oran, 26.08.2019, Une confédération syndicale accuse et dénonce : 700 travailleurs «hirakistes» licenciés	32

El watan, 27.08.2019, Organisation des familles des détenus d'opinion en comité : «Nous n'accepterons aucun marchandage sur le dos de nos enfants»..	34
El watan, 28.08.2019, L'université d'été du RAJ interdite.....	36
El watan, 29.08.2019, A l'initiative d'intellectuels et de politiques : «Une charte pour une Algérie démocratique».....	39
El watan, 29.08.2019, Non-autorisation des réunions politiques : Le temps des interdits.....	42
El watan, 31.08.2019, Sit-in en faveur de la liberté de réunion : Le caractère pacifique du mouvement dérange le pouvoir.....	45
El watan, 31.08.2019, Détenus du Hirak : Le CNLD dénonce de nouveau les «mauvaises» conditions de détention.....	47

Le quotidien d'Oran, 04.08.2019, Mokrane Aït Larbi: Appel à la dissolution des partis de l'allégeance,

Pour l'avocat et militant des droits de l'homme, Mokrane Aït Larbi, les partis de l'allégeance représentent une réelle menace pour la contre-révolution et «doivent inévitablement être dissous». Des partis dont le FLN, le RND, Taj et le MPA qui sont les premiers à applaudir toutes les initiatives et directives du pouvoir en place.

Dans un post publié, vendredi dernier, sur sa page Facebook, il est revenu sur l'actualité politique affirmant que «les partis de l'allégeance véhiculent aujourd'hui la contre-révolution et menacent même l'avenir de la démocratie en entravant les revendications de la révolution pacifique».

Prenant exemple sur ce qui s'est passé en Tunisie, Egypte, l'Irak ou en Europe de l'Est avec la dissolution des partis politiques issus du pouvoir sous la pression populaire, Mokrane Aït Larbi estime qu'il devient nécessaire «de les dissoudre par décret ou par décision de justice et de récupérer leurs biens qui sont des biens de l'Etat afin de mettre tous les partis sur un pied d'égalité». Une démarche, ajoute-t-il, qui peut «donner un sens à la compétition partisane et permettre enfin au peuple, les conditions réunies, de choisir ses représentants en toute souveraineté, loin de la fraude et l'argent sale».

Pour lui, la dissolution de ces partis permettra la mise en œuvre des articles 7 et 8 de la Constitution «consacrant ainsi la souveraineté réelle du peuple, seul maître de son destin». Il va jusqu'à lier la satisfaction des revendications populaires à la dissolution de ces formations politiques.

Par ailleurs, et tout en soulignant l'existence au sein même de ces partis de «militants et des cadres intègres qui œuvrent pour la démocratie et les libertés», les invitant à créer de nouveaux partis, il est sans appel à propos de leurs états-majors qui, écrit-il, «ont soutenu le clan de la corruption pour servir leurs intérêts privés». Pour preuve, il évoque les poursuites judiciaires engagées contre les chefs de ces partis «et qui pourraient éclabousser d'autres responsables». De nombreux slogans sont entendus à chaque manifestation populaire demandant la dissolution de ces partis. Rappelons que Mokrane Aït Larbi, au même titre que de nombreuses personnalités nationales, avait décliné l'offre de Karim Younes pour intégrer l'Instance de dialogue et de médiation. «Je ne participerai à aucun dialogue rejeté par la révolution pacifique. Mon nom a été cité parmi une liste de personnes invitées par la Commission nationale de

médiation et de dialogue à répondre « à l'appel de la patrie ». Nous devons faire la part des choses entre l'appel du pouvoir et l'appel de la patrie», s'est-il expliqué sur sa page Facebook, le 29 juillet dernier.

Par Moncef Waf

Le quotidien d'Oran, 05.08.2019, 58 Nigériens rapatriés vers leur pays,

Quelque 58 Nigériens, dont 37 femmes, 10 hommes et 11 mineurs ont été regroupés, avant-hier, dans le Centre de transit de Bir el Djir en vue de leur rapatriement vers leur pays d'origine. L'opération, lancée dans la matinée de samedi, s'est poursuivie toute la journée. Pilotée par les services de la wilaya, celle-ci s'inscrit dans le cadre de la convention signée entre l'Algérie et le Niger et qui porte sur le rapatriement des ressortissants nigériens vers leur pays d'origine. Elle a ciblé plusieurs quartiers dont El Hassi, Ain El Beida, le centre-ville, Bir El Djir et a vu la mobilisation des services de la police, de la gendarmerie, des bénévoles du CRA, de la direction des Affaires sociales et de la Santé. Les responsables locaux ont mobilisé 2 bus pour leur transfert et des kits alimentaires leur ont été distribués. Ces Nigériens, en situation irrégulière, ont également reçu une prise en charge sanitaire. Notons, par ailleurs, qu'une opération similaire a été menée, samedi dernier, à Oran et a permis le rapatriement d'une quarantaine de migrants en séjour illégal.

L'Algérie a transféré 37.000 migrants clandestins nigériens vers leur pays d'origine, durant la période allant de décembre 2014 à novembre 2018, dont 1.095 femmes et enfants.

Par K. Assia

El watan, 07.08.2019, Presse électronique : De plus en plus de sites inaccessibles depuis l'Algérie,

Plusieurs sites internet d'information ne sont plus accessibles en Algérie depuis le début du hirak. Les derniers en date sont Algérie Patriotique et Inter-Lignes.

Aucun justificatif n'a été fourni aux gérants de ces sites par les responsables concernés (opérateurs de téléphonie, mobile ou fixe, autorité de régulation...). Les sites en question fonctionnent toujours, mais ne sont accessibles pour les internautes algériens que via un VPN ou un site Proxy.

Contacté par nos soins, le responsable d'Inter-Lignes, Bouzid Ichalalène, a évoqué des «pratiques inacceptables» qui consistent en le blocage de sites «neutres» ou «critiques» vis-à-vis du pouvoir en place.

Si pour la presse papier, les pressions sont exercées par le biais de l'ANEP (Agence nationale de publicité) en privant les plus récalcitrants de cette importante manne financière, pour les sites internet, il est question carrément de blocage. Même si les sites sont, dans l'absolu, fonctionnels, le fait qu'ils ne soient pas accessibles depuis l'Algérie est «pénalisant», nous a confié Bouzid Ichalalène. Tous les Algériens ne maîtrisent pas les moyens de contourner ces blocages.

De leur côté, les responsables d'AlgériePatriotique ont signalé sur leur page Facebook que leur site a été «bloqué par le pouvoir en Algérie». Ils ajoutent que bien que «censuré», il est «accessible à partir de l'étranger et via le réseau VPN».

Plusieurs autres sites internet ont également subi ce sort, à l'image d'AlgériePart et Observ'Algérie. Le 1er août, l'équipe d'Observ'Algérie, un site lancé il y a près de deux ans, s'est «indignée par cette censure et dénonce une atteinte grave à la liberté de la presse, à la liberté d'expression et à la liberté d'entreprendre». Et d'ajouter : «La censure de plusieurs sites d'information représente une régression grave des libertés en Algérie.»

Il faut rappeler que le premier site à avoir été bloqué est TSA-Algérie. Cela s'est passé au mois de juin dernier. «TSA est toujours bloqué, et ce, depuis le 12 juin, d'une façon arbitraire, sans aucune explication officielle», nous a indiqué hier son directeur, Hamid Guemache, qui a ajouté : «C'est de la censure politique qui risque de coûter cher aux médias indépendants. C'est une atteinte flagrante à liberté d'expression.»

Ayant déjà réagi, le 19 juin dernier, le Syndicat algérien des éditeurs de la presse électronique (Saepe) compte rebondir sur la question, pour dénoncer une nouvelle fois ces «entraves» à l'exercice du métier d'informer. Même le coordinateur du panel du dialogue national, Karim Younès, a dénoncé, hier, lors de son passage à Radio M, les atteintes à la liberté d'expression. «Quelles que soient les conditions, il est anormal que la presse soit empêchée de faire son travail», a-t-il dit à ce propos, tout en réaffirmant son attachement aux mesures d'apaisement.

Pourtant, le 3 avril dernier, après six vendredis de contestation, le gouvernement Bedoui avait annoncé qu'il avait «décidé de l'adoption de la transparence et de l'objectivité dans l'octroi de la publicité publique sans discrimination et sans exclusive aucune, entre tous les médias publics et privés».

Dans ce qui s'apparentait à des mesures allant dans le sens de l'apaisement à ce moment-là, il avait également décidé d'«examiner les dossiers déposés auprès du ministère de l'Intérieur relatifs à l'agrément des partis politiques et des associations à caractère national et interwilayas, outre l'examen des dossiers déposés auprès du ministère du Travail relatifs à l'agrément des syndicats». Des promesses sans lendemain, puisque, sur le terrain, aucune avancée n'a été constatée sur ce plan. Bien au contraire...

ABDELGHANI AICHOUN

Liberté, 07.08.2019, ACCUSÉ DE “COMLOT” ET D’“ATTEINTE À L’ORDRE PUBLIC”, Mandat d’arrêt international contre Khaled Nezzar,



Le mandat émis par le parquet du tribunal militaire de Blida concerne également Lotfi Nezzar, fils de l’ancien ministre de la Défense nationale, et le président de la Société algérienne de pharmacie, considéré comme un de ses proches.

L’information a été diffusée hier, vers midi, par la télévision publique : le parquet du tribunal militaire de Blida a émis des mandats d’arrêt internationaux contre l’ancien chef d’état-major de l’Armée nationale (1988-1990) puis ministre de la Défense nationale (1990-1993), le général à la retraite Khaled Nezzar, son fils Lotfi, gérant de la société Smart Link Com (SLC), et le président de la Société algérienne de pharmacie (SAP), Farid Benhamdine. Les trois hommes sont accusés de “complot” et d’“atteinte à l’ordre public”. Ils tombent, de ce fait, sous le coup des articles 77 et 78 du code pénal et de l’article 284 du code de justice militaire. Ils encourent, en conséquence, de 5 à 20 ans de réclusion, voire la peine de mort. Farid Benhamdine serait poursuivi pour le rôle d’intermédiaire qu’il aurait joué entre le général à la retraite et Saïd Bouteflika, frère et conseiller du président déchu, incarcéré pour des chefs d’inculpation similaires depuis le 5 mai dernier. Il y a quelque temps, la mise en accusation de Khaled Nezzar aurait été étonnante dès lors qu’il avait pris position publiquement en faveur de l’incarcération de Saïd Bouteflika, arrêté en même temps que les deux anciens patrons du Département du renseignement et de la sécurité (DRS) les généraux Mohamed Mediène, dit Toufik, et Bachir Tartag. À la fin du mois d’avril, il a publié dans Algérie patriotique, un site électronique appartenant à son fils, une contribution dans laquelle il révélait des contacts qu’il avait eus, quelques heures avant la démission d’Abdelaziz Bouteflika, avec le frère de celui-ci, Saïd Bouteflika, qui lui aurait fait part de ses intentions de décréter l’état d’urgence ou l’état d’exception et de destituer le chef d’état-major de l’armée qui plaidait alors pour l’application de l’article 102 de la Constitution pour démettre le chef de l’État incapable d’assumer les charges liées à sa fonction pour cause de maladie grave et durable. Khaled Nezzar a tenu à souligner qu’il l’en avait dissuadé.

Contre toute attente, à la mi-juillet, l'ancien ministre de la Défense nationale a utilisé le réseau social Twitter pour s'en prendre frontalement au chef d'état-major Gaïd Salah. Il avait pris, auparavant, le soin de s'exiler en Espagne. Dans l'un de ses tweets, il avait annoncé, d'ailleurs, son arrestation aussitôt qu'il foulerait le sol algérien. Il avait alors affirmé qu'il ne rentrerait au pays qu'une fois "la situation normalisée et seulement lorsqu'un président sera élu démocratiquement". C'était le 26 juillet. Khaled Nezzar n'est pas un enfant de chœur. Loin s'en faut. Il n'a certainement pas prôné une attitude offensive s'il n'avait pas assuré ses arrières, de telle manière à ne pas se retrouver en prison, dépourvu de sa force de frappe. Risque-t-il une extradition depuis l'Espagne après ce mandat d'arrêt international ? Une chose est sûre : la procédure risque d'être longue, très longue même. Au mois de mars 2019, l'Algérie et l'Espagne ont signé un mémorandum d'entente dans le domaine judiciaire, pour appuyer la Convention (décret présidentiel n°06-64 paru au Journal officiel n°8 du 15 février 2006) liant les deux États en matière de coopération dans les domaines civil, commercial et pénal et extradition des criminels.

Les clauses de cette convention sont-elles étendues aux accusations portées contre Khaled Nezzar, son fils et le président de la SAP ? Et, surtout, le fait que ce mandat soit lancé par la justice militaire risque de rendre encore plus complexe la procédure d'extradition.

Par Souhila HAMMADI

El watan, 08.08.2019, Khenchela : La LADDH dénonce une atteinte à la liberté de manifester,

Deux avocats, Chekhab Ramzi et MamenRadheouene, et plusieurs autres activistes dans le hirak à Khenchela sont poursuivis par le procureur près le tribunal de Khenchela pour avoir incité la population à manifester contre le pouvoir «bouteflikiste», dès le début du mouvement du 22 février.

Dans un communiqué rendu public hier, la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), bureau de Khenchela, a appelé les pouvoirs publics au respect du «droit de manifester pacifiquement», en indiquant qu'il s'agit de «restriction des libertés, en particulier le droit de manifester qui est un droit fondamental reconnu et protégé par la loi et garanti par la Constitution». Selon la LADDH, «ce droit, dont le peuple algérien a été spolié pendant si longtemps, est autorisé par la Constitution mais criminalisé par la loi». «Le hirak, ou la révolution, auquel tout le monde a participé, est devenu un crime dans la wilaya de Khenchela», dénonce la LADDH dans son communiqué.

La Ligue lance un appel en direction des autorités pour la «cessation immédiate des pressions que subissent les activistes». Et de réitérer son appel à «ouvrir tous les dossiers de corruption et de dilapidation des biens publics dans la wilaya».

Le bureau de la LAADH a annoncé, dans le même document, son intention d'«organiser une marche de solidarité avec les activistes à Khenchela dans les prochains jours». Les responsables de cette organisation sont actuellement en train de finaliser les procédures nécessaires pour obtenir l'autorisation.

MOHAMED TAÏBI

Liberté, 08.08.2019, ME ZERGUINE À PROPOS DU MANDAT D'ARRÊT INTERNATIONAL ÉMIS CONTRE KHALED NEZZAR, "L'extradition de Nezzar pourrait être refusée",



Selon l'avocat, expert en droit international, l'extradition de Khaled Nezzar pourrait être refusée pour manque de garanties sur le respect des droits de l'Homme, "notamment le droit à un procès équitable, si nous nous référons à la soixantaine de procès d'opinion enregistrés depuis le 22 février".

Liberté : Des mandats d'arrêt internationaux ont été émis par le parquet du tribunal militaire de Blida contre Khaled Nezzar, son fils et un de ses proches. La convention d'entraide judiciaire entre l'Algérie et l'Espagne inclut-elle le type d'accusations dont ils font l'objet ?

Me KoceïlaZerguine: En effet, il existe deux conventions. La première, c'est la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre l'Algérie et le royaume d'Espagne signée à Madrid en 2002 (entrée en vigueur le 8 février 2004 par le décret présidentiel n° 04-23). La deuxième, c'est la convention d'entraide judiciaire portant ratification de la convention d'extradition entre l'Algérie et le royaume d'Espagne (entrée en vigueur par le décret présidentiel n° 08-85 du 9 mars 2008, signée à Alger le 12 décembre 2006).

Au regard de cette dernière, les deux parties s'engagent, à la demande de l'une d'elles, à se livrer réciproquement, conformément aux règles et conditions déterminées par ladite convention, les personnes se trouvant sur le territoire de l'autre partie et qui sont réclamées pour être jugées ou pour exécuter une peine privative de liberté prononcée par les autorités judiciaires de l'autre partie en raison d'une infraction donnant lieu à extradition.

L'article 2 de ladite convention rajoute les infractions donnant lieu à extradition pour les personnes qui sont poursuivies pour des infractions punies par les lois des deux parties d'une peine d'au moins deux (2) ans d'emprisonnement ; les personnes qui sont condamnées pour de telles infractions, contradictoirement ou

par défaut, par les tribunaux de la partie requérante à une peine d'au moins six mois d'emprisonnement.

Si la demande d'extradition vise plusieurs infractions distinctes punies chacune par la loi des deux parties d'une peine privative de liberté, mais dont certaines ne remplissent pas les conditions relatives au taux de la peine, la partie requise aura la faculté d'accorder également l'extradition pour ces dernières. Dans le cas de l'affaire de Khaled Nezzar et son fils, ainsi que leur proche, poursuivis pour complot et atteinte à l'ordre public, ces chefs d'accusation sont, par conséquent, inclus dans cette convention, par rapport à la qualification des faits.

Quelles seraient, éventuellement, les entraves à l'aboutissement de la procédure ?

Les entraves ou plutôt les recours qui peuvent être formulés afin de suspendre la procédure d'exécution sont indiqués par l'article 4 de ladite convention qui détermine ainsi les cas de refus d'extradition. Elle sera refusée si l'infraction pour laquelle elle est demandée est considérée par la partie requise comme infraction politique ou connexe à une infraction politique.

Lorsque l'infraction pour laquelle elle est demandée est considérée par la partie requise comme exclusivement militaire, lorsque l'infraction à raison de laquelle l'extradition est demandée est punie de la peine de mort par la législation de la partie requérante et lorsque la peine de mort n'est pas prévue par la législation de la partie requise pour une telle infraction, l'extradition sera refusée, à moins que la partie requérante ne donne des assurances jugées suffisantes que la peine de mort ne sera pas requise, que si elle est prononcée elle ne sera pas exécutée.

L'extradition pourra être refusée si la partie requise a de sérieux motifs de croire que la demande d'extradition a été présentée en vue de poursuivre ou de punir la personne réclamée en raison, entre autres, de ses opinions politiques ou qu'il pourrait être porté atteinte à la position de cette personne lors de procédures judiciaires pour l'une de ces raisons. Dans des cas exceptionnels, la partie requise, tenant également compte de la gravité de l'infraction et des intérêts de la partie requérante, estime que l'extradition serait incompatible avec des considérations humanitaires au regard, entre autres, de la santé de la personne ou de toutes autres circonstances y afférentes.

Sachant que le royaume d'Espagne a refusé par le passé une demande d'extradition formulée par le gouvernement algérien dans l'affaire du militant mozabite Salah Abouna, poursuivi avec le défunt Kamal-Eddine Fekhar dans l'affaire dite "des événements de Ghardaïa". Il ne va pas s'aventurer à livrer une personne dans le contexte actuel où les droits de l'Homme sont peu respectés, notamment le droit à un procès équitable, si nous nous référons à la soixantaine de procès d'opinion enregistrés depuis le 22 février.

Vous êtes l'un des avocats de Nadir Leftissi, contre lequel le procureur de la République a requis 10 ans de prison ferme et 200 000 DA d'amende parce qu'il a porté l'étendard amazigh. Êtes-vous inquiet de l'issue du procès ?

Quand le procureur de la République déclare publiquement dans son réquisitoire qu'il n'a pas trouvé dans l'arrêt de renvoi ce qui pourrait apaiser sa haine, pour requérir par la suite 10 ans de prison ferme et une amende de 200 000 DA ferme, on ne peut qu'être inquiet du sort de notre mandant, une première d'ailleurs dans l'histoire des annales judiciaires.

Nous avons eu le sentiment de vivre toujours avec les mêmes pratiques de l'ère du parti unique, sachant que ce même procureur a manifesté devant la Cour d'Annaba avec l'ensemble des magistrats pour scander les revendications favorables au hirak.

Si notre confiance est grande en la personne de la présidente d'audience, connue pour sa droiture et son intégrité, les condamnations prononcées récemment dans des affaires similaires par le tribunal de Chlef ne nous laissent pas indifférents.

Le procureur général, auteur d'un réquisitoire très sévère, était, il y a quelques semaines, au premier rang des rassemblements des magistrats contre le régime. Pourquoi, selon vous, s'est-il montré aussi dur contre un détenu d'opinion ?

Plusieurs magistrats, comme ce procureur, sont sortis pour demander l'indépendance de la justice ainsi que d'autres revendications d'ordre professionnel. Il y a plusieurs magistrats qui ont dénoncé publiquement la pression exercée sur eux.

Ce n'est un secret pour personne que certains d'entre eux se sont alliés au peuple pour ne pas endosser la responsabilité morale et historique de ne pas l'avoir soutenu dans ces moments historiques que vit le pays depuis le 22 février. Maintenant que le pouvoir est entre les mains du général du corps d'armée

Ahmed Gaïd Salah, lequel a demandé publiquement l'interdiction de l'emblème amazigh, certains magistrats ont choisi naturellement leur camp.

Par Souhila HAMMADI

**Liberté, 18.08.2019, LA RENCONTRE DE CONCERTATION
MAINTENUE POUR LE 24 AOÛT, La société civile veut un dialogue
ouvert,**



“La rue a rejeté la commission de dialogue de Karim Younès. Nous voulons un dialogue ouvert, pas de dialogue à sens unique”, a affirmé Saïd Salhi de la Laddh.

La rencontre de concertation entre les dynamiques de la société civile et les partis politiques de l’alternative démocratique et de la conférence nationale du dialogue du 6 juillet, prévue hier, a été finalement autorisée par la wilaya d’Alger, vendredi en fin d’après-midi. Cependant, les organisateurs de ce conclave ont maintenu la date de sa tenue, le 24 août prochain, signifiant que ce délai supplémentaire sera mis à profit pour élargir le contact à d’autres partis, personnalités et aux collectifs d’étudiants, conformément à la résolution de la conférence nationale de la société civile du 15 juin dernier.

Intervenant lors d’une conférence de presse tenue hier au siège de l’Unpef, trois animateurs des dynamiques de la société civile sont longuement revenus sur les objectifs attendus de cette rencontre, à l’image de Lyès Merabet, coordinateur de la CSA, qui a rappelé que “le rôle de celle-ci, qui consiste à rapprocher les deux pôles politiques autour d’une solution consensuelle de sortie de crise du pays, n’est pas né d’aujourd’hui, mais remonte au début du hirak”. Et d’enchaîner en affirmant que ce travail de médiation se poursuit en direction des partis de l’opposition, des personnalités et des activistes du mouvement populaire en s’appuyant sur les dénominateurs communs aux différentes initiatives.

Pour sa part, le vice-président de la Laddh, Saïd Salhi, a indiqué que “la responsabilité de la société civile est de traduire la mobilisation populaire en projet politique, d’où l’initiative d’aller vers un consensus national”. Cependant, s’agissant d’une éventuelle rencontre avec le panel présidé par Karim Younès, il a affirmé : “Nous croyons au dialogue sérieux, mais notre boussole est le mouvement populaire. Nous aurions souhaité que cette commission soit une

occasion pour la résolution de la crise, mais la rue a dit son mot. Elle a rejeté cette commission. Nous voulons un dialogue ouvert, mais pas de dialogue à sens unique.”

Dans ce contexte, Lyès Merabet a révélé n’avoir pas reçu d’invitation de cette commission, néanmoins, a-t-il ajouté, “la composition de cette commission et les conditions de lancement de ce dialogue et ses objectifs font qu’elle est rejetée”. Et de renchéris : “Dans notre conception, il est nécessaire de libérer les détenus du hirak (jeunes, étudiants et blogueurs) depuis le 22 février, qui est l’une des conditions d’apaisement avant le lancement de toute méditation et dialogue sérieux.”

Aussi, l’animateur de la dynamique de la société civile a expliqué son rejet des appels à la désobéissance civile. “Le peuple ne veut pas aller à la violence ou à la confrontation, comme il l’a fait savoir en sortant en masse dans la rue. Aussi, en tant que société civile, nous faisons tout pour éviter la violence”, a-t-il indiqué, arguant qu’“au niveau des syndicats, nous avons encore d’autres moyens que nous n’avons pas encore exploités. Lors de la prochaine rentrée, les syndicats auront un rôle dans le soutien au mouvement populaire pour accélérer la solution”.

A. R

**El watan, 19.08.2019, Collectif des avocats du hirakiste Messaoud Leftissi :
«La justice s’est référée au politique, non à la loi»,**



Maîtres BoubkeurHamaili, MahieddineBoustaila et Mehdi Bouzemi, membres du collectif d’avocats pour la défense de Messaoud Leftissi, poursuivi dans deux affaires liées au hirak, ont tenu à dénoncer ces poursuites ainsi que l’emprisonnement du hirakiste.

Dans un entretien accordé à El Watan, les avocats ont estimé que la mise sous mandat de dépôt de Leftissi était «arbitraire et abusive». Et de poursuivre : «C’est un emprisonnement qui n’a rien de juridique. La loi stipule que la mise en dépôt se fait selon la gravité des faits et non la gravité de l’infraction, comme le stipule l’article 79 du code pénal. Or, dans le cas de Messaoud Leftissi, on assiste à un manquement dans la procédure de la mise sous mandat de dépôt qui n’a pas été motivée.» Pour expliquer ce manque de motivation de la mise en dépôt, les avocats l’imputent au discours du 19 mars de Gaïd Salah, chef d’état-major, «qui a déclaré que le port de l’emblème amazigh constitue un crime».

Et d’ajouter : «C’est à ce discours que la justice s’est référée aux dépens des lois. C’est pour cela que nous demandons aujourd’hui la mise en liberté de tous les détenus d’opinion qui ont brandi l’emblème amazigh, parce qu’ils n’ont pas commis d’infraction, selon la loi, et nous, en tant que défense, nous nous référons à cette loi et non au politique.» Appelant à la libération de l’ensemble des détenus politiques et à l’annulation pure et simple des poursuites, le trio d’avocats a considéré que la réponse devra être plus politique que juridique «puisque leur incarcération obéit à des considérations politiques», ont-ils estimé.

Les avocats n’ont pas manqué à l’occasion de fustiger le panel et son président Karim Younès. «Au début, on a entendu Karim Younès dire que si les mesures d’apaisement, parmi lesquelles figurait la libération des détenus politiques, n’étaient pas satisfaites, il démissionnerait. Aujourd’hui, les détenus sont

toujours en prison et Karim Younès est encore à la tête de ce panel. Cela veut tout dire», concluent nos interlocuteurs.

A rappeler que le hirakiste Messaoud Leftissi, mis sous mandat de dépôt depuis le 21 juin à la prison d'El Harrach, a également été condamné, en son absence, le 12 juillet par la cour de Skikda à 6 mois de prison avec sursis, assortis d'une amende de 100 000 DA, pour «incitation à attroupement».

K. OUHAB

El watan, 19.08.2019, Perturbation d'une réunion de l'instance de dialogue : RAJ dénonce la «désinformation» de certains médias,



L'association nationale de jeunes Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ), mise en cause par certains médias privés, dont Ennahar TV, dans la perturbation d'une réunion de l'instance nationale de dialogue, a exprimé son «indignation» et dénoncé «la désinformation» menée par certains organes de presse. «RAJ, toute en exprimant son indignation et sa colère, informe l'opinion publique qu'il n'est associé ni de près ni de loin au rassemblement tenu aujourd'hui (samedi, ndlr) le 17 août 2019 devant le siège de »l'instance de médiation et de dialogue »», s'est offusqué, avant-hier, le président de l'association, Abdelouahab Fersaoui, dans un communiqué de presse.

RAJ a fustigé «le parti pris de ces médias», et condamné «la désinformation, l'intox et la manipulation à des fins et desseins non avoués qui tentent visiblement de porter atteinte à l'image de l'association et de son combat, car engagée aux côtés des jeunes et dans le mouvement citoyen qu'elle considère comme un prolongement de son combat qui remonte déjà à des dizaines d'années». Pour RAJ, «la presse et les médias d'une manière générale sont des espaces d'information, de communication et ils se doivent d'être objectifs et vérifier leur information, la rapporter fidèlement et d'une manière impartiale avec le respect de l'éthique et de la déontologie journalistiques». A ce titre, l'association a interpellé les médias concernés «afin qu'ils corrigent les fausses informations rapportées». Soulignant que «le combat de l'association ne date pas d'aujourd'hui», RAJ a réitéré «son soutien inconditionnel au mouvement populaire pacifique du 22 février et au mouvement de la communauté universitaire».

Des dizaines d'étudiants ont perturbé, samedi dernier, une réunion de l'instance de dialogue chargée depuis le 25 juillet par le chef d'Etat par intérim, Abdelkader Bensalah, de mener des consultations pour définir les modalités de la prochaine présidentielle, pour dénoncer la présence d'un syndicat étudiant qu'ils accusent d'être un soutien du pouvoir. Ces derniers ont d'ailleurs

corroboré les déclarations de l'association nationale de jeunes. «Nous sommes des étudiants libres de l'université d'Alger. Nous dénonçons les informations infondées rapportées par des médias, selon lesquelles on appartiendrait au mouvement RAJ (...).

Nous n'appartenons à aucun parti politique ni aucun syndicat, et nous œuvrons pour le bien suprême de l'Algérie, loin de toute idéologie, et ce, depuis le 22 février», a assuré un groupe d'étudiants dans une vidéo publiée sur les réseaux sociaux. Des médias audiovisuels algériens, particulièrement des chaînes de télévision privées, réputées proches du pouvoir, sont constamment vilipendés par les Algériens pour avoir passé sous silence les manifestations populaires, et sont accusés de servir de relais à la propagande du régime en place.

HOCINE LAMRIBEN

**Liberté, 20.08.2019, DÉCLARATION DE ME ALI-YAHIA ABDENNOUR,
“Le panel n’est pas sur la bonne voie”,**



“J’ai reçu, à leur demande, le samedi 17 août 2019, à mon domicile à Alger, des membres du panel, conduits par le coordinateur Karim Younès. Cette délégation m’a salué en ma qualité d’avocat, l’un des derniers doyens du Mouvement national, de la lutte de Libération nationale et de défenseur des droits humains en Algérie.

Devant cette délégation, j’ai réaffirmé mes préoccupations devant la situation politique, économique et sociale que vit notre pays. J’ai rappelé, à l’occasion, mes positions souvent répétées, quant à la nécessité d’engager le pays sur les voies qui lui permettent de sortir de la crise qui dure et qui perdure.

Aujourd’hui, la situation du pays relève de l’urgence et les revendications populaires portées depuis plusieurs mois pour la mise en place d’un système politique démocratique et légitime s’imposent.

Pour moi, le panel de dialogue et de médiation mis en place n’est pas sur la bonne voie pour apporter les réponses aux attentes de la population. Il est donc nécessaire d’explorer d’autres moyens pour aller réellement dans le sens des revendications reprises par des millions d’Algériennes et d’Algériens chaque vendredi.”

Ali-Yahia Abdennour

Alger le 19 août 2019

Le quotidien d'Oran, 20.08.2019, Son fils Nacer l'affirme: L'affaire de l'assassinat de Boudiaf relancée ?,

Les brusques changements politiques intervenus dans le sillage du mouvement populaire du Hirak sont en train de faire bouger beaucoup de lignes au sein de la Justice algérienne, autant sur le volet des dossiers relatifs à la corruption et la mauvaise gouvernance, que sur d'autres plus sensibles restés encore « pendants ». Parmi ces dossiers encombrants pour tous les gouvernements qui se sont succédé depuis 1992, il y a celui du président du HCE Mohamed Boudiaf, tué le 29 juin 1992 à Annaba. Son fils, Nacer, qui a toujours défendu la thèse de l'assassinat politique, compte relancer sa plainte et le dossier en même temps. Le mandat d'arrêt international lancé par la justice militaire contre Khaled Nezzar, actuellement en fuite en Espagne, ainsi qu'une audience prévue par la justice suisse contre ce même ex-ministre de la Défense, semblent coïncider avec la réouverture du dossier de l'assassinat de Boudiaf. Nacer Boudiaf a annoncé sur sa page facebook que le dossier sera rouvert en septembre prochain. Nacer Boudiaf explique avoir pris du retard à déposer la plainte par souci de « constituer un dossier complet sur l'assassinat » contre les « principaux accusés dans l'affaire qui sont l'ancien ministre de la Défense, Khaled Nezzar et l'ancien chef des services de renseignements, le général Mohamed Mediène », dit Toufik. Le plaignant estime que le mandat d'arrêt international lancé contre le général Khaled Nezzar est « très positif d'un point de vue judiciaire, car il aide à l'ouverture du dossier Boudiaf ». « J'accuse le général Nezzar de l'assassinat car il était ministre de la Défense à l'époque et membre du Haut Comité de l'Etat », lance Nacer Boudiaf, selon lequel c'est Nezzar qui « a œuvré à convaincre Boudiaf de revenir de son exil au Maroc et prendre en charge la Présidence ». La même accusation est portée contre le général Toufik, alors à la tête des services de renseignements au moment de l'assassinat à Annaba, pratiquement en direct à la télévision nationale, du président du HCE par Lembarek Boumaârafi, un lieutenant du GIS, un corps du DRS chargé de la sécurité du chef de l'Etat. Dans cette affaire, il y a également deux généraux décédés, Larbi Belkheir et Abdelmalek Guenaïzia, qui sont accusés d'avoir participé à l'assassinat. « La justice n'a pas le droit aujourd'hui de tergiverser pour rouvrir le dossier, à défaut je la considérerais comme complice dans ce grand crime », explique par ailleurs Nacer Boudiaf, qui a souligné que l'assassinat a été « exécuté par ces responsables militaires », et a reçu le « feu vert » de l'ancien président français, François Mitterrand.

En fait, c'est un « crime politique par excellence », estime Nacer Boudiaf, selon lequel le président du HCE « voulait mettre le FLN au musée, et il en avait seul la légitimité en tant que fondateur et il entendait faire rentrer l'armée dans les casernes et l'éloigner de la politique ». Officiellement, l'assassinat du président du HCE est « un acte isolé » de Lembarek Boumaârafi, sous-lieutenant du Groupement d'intervention spécial (GIS), affecté à la protection du président du Haut-Comité de l'Etat (HCE). Une commission d'enquête présidée par Ahmed Bouchaïb, un des membres des « 22 », avait conclu à « l'acte isolé » d'un homme aux penchants islamistes. Au mois de mai dernier, Nacer Boudiaf avait sollicité le chef de l'état-major de l'ANP Ahmed Gaïd Salah de rouvrir une nouvelle enquête sur l'assassinat du président du HCE, après avoir demandé en vain à Bouteflika la même chose. Selon Nacer Boudiaf, il s'agirait d'un complot. Pourtant, en juin 2017, le fils du président assassiné avait annoncé sa décision d'arrêter de chercher la vérité sur l'assassinat de son père. « J'ai décidé d'arrêter de chercher qui a tué mon père » avait-t-il affirmé.

« Cela fait 25 ans qu'on cherche la vérité, cela fait plusieurs années que nous avons annoncé publiquement des noms qui seraient derrière l'assassinat de mon père, sans que personne réagit, y compris la justice qui doit s'autosaisir. Rien de tout cela ! ». « Je suis convaincu que tant que ce système ne change pas, on ne saura jamais la vérité, bien que tous les Algériens savent qui a tué Boudiaf ».

Par Yazid Alilat

El watan, 21.09.2019, Libération des détenus d'opinion : Les solutions juridiques existent, selon Mokrane Aït Larbi,



L'avocat et défenseur des droits de l'homme Mokrane Aït Larbi a indiqué, hier, dans un commentaire qu'il a publié sur les réseaux sociaux, que les «solutions juridiques» existent pour la libération des détenus d'opinion.

D'après lui, leur libération en plus de la satisfaction des autres revendications du peuple seraient le début du règlement de la crise que vit le pays. L'avocat a avancé ainsi les trois arguments juridiques plaidant en faveur de la relaxe de tous ces détenus. Il a cité en premier lieu la décision prise par le tribunal de Annaba le 8 août de libérer le jeune Nabil Fetissi, arrêté le 5 juillet pour port du drapeau amazigh.

En second lieu, les juges d'instruction peuvent s'autosaisir, à la demande des avocats des détenus ou du parquet, pour prononcer des non-lieux du moment que l'acte de porter le drapeau amazigh n'est pas criminalisé par la loi. Aït Larbi a indiqué, à cet effet, que jusque-là, les autorités judiciaires se sont appuyées sur l'article 79 du code pénal relatif à l'«atteinte à l'unité nationale». Or, ajoute-t-il, «aucun juriste qui se respecte, qu'il soit juge, avocat ou universitaire, ne peut prouver, selon les dispositions de la poursuite pénale, que le port du drapeau amazigh est criminalisé par la loi». Troisièmement, poursuit le défenseur des droits de l'homme, «ces détenus peuvent comparaître immédiatement devant les juges qui, sur la base du verdict prononcé par le tribunal de Annaba, les relâcheront à leur tour».

Pour finir, Aït Larbi déclare que «la prise de décisions rapides et courageuses en vue d'apaiser le climat n'est pas une faiblesse, comme le pensent certains, mais traduit la force d'un Etat de satisfaire les revendications légales et légitimes d'un peuple et sa capacité à trouver des solutions aux crises avec des moyens civilisés».

ABDELGHANI AICHOUN

**El watan, 24.08.2019, Hamza Djaoudi, capitaine de la marine marchande :
Incarcéré pour avoir dénoncé «le monopole des Emiratis sur nos ports»,**



Un jeune capitaine de la marine marchande, Hamza Djaoudi, natif de Si Mustapha (Boumerdès), a été arrêté avant-hier puis mis sous mandat de dépôt à la prison d'El Harach pour avoir posté une vidéo sur Youtube, où il a dénoncé le monopole de la société émiratie DP World dans la gestion des ports algériens, le troisième.

Une filiale de Dubai World qui est classée comme troisième exploitant portuaire mondial. Dans sa vidéo, Hamza s'en est pris également à «el îssaba» et appelé ses collègues à la désobéissance civile à partir du 1er septembre. «Cette société (DP World, ndlr) s'offre 70% des bénéfices des ports algériens. On est colonisés économiquement», a-t-il déclaré dans sa vidéo, où il dit ne pas reconnaître le pouvoir incarné par Bensalah, Bedoui et les militaires. Son arrestation a été dénoncée vigoureusement sur les réseaux sociaux, tant le concerné a exprimé une opinion et plaidé pour le départ de la îssaba, le gang. Hier, un de ses frères et de nombreux jeunes de sa localité ont participé à la 27e marche d'Alger pour exiger sa libération. «Mon frère été emprisonné, car il voulait que nos ports soient libérés des corrompus émiratis et de la nouvelle îssaba», lance un manifestant dans une vidéo partagée sur les réseaux sociaux. Les internautes considèrent l'incarcération de Hamza «comme un mauvais signe qui ne présage rien de bon pour l'avenir du pays». «Celui qui dit la vérité on le met en prison ; finalement rien n'a changé en Algérie», écrit un jeune qui dénonce «le retour des barbouzes sous un autre habit». Un autre rappelle que «des milliers d'Algériens ont déjà appelé à la désobéissance civile lors du 24e vendredi sans que personne ne soit arrêté». Pour lui, «Hamza a été emprisonné pour avoir critiqué le groupe émirati. Rien de plus».

RAMDANE KOUBABI

Le quotidien d'Oran, 24.08.2019, Corruption, éthique des juges, droits de l'Homme...: Le plaidoyer du ministre de la justice,

Le ton ferme, clair et déterminé, le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, a transmis dans son discours, prononcé à l'occasion de l'installation du nouveau procureur général de la Cour de Constantine, plusieurs messages sur les grands axes autour desquels s'articulent l'action de la Justice, principalement la lutte contre le fléau de la corruption, sous toutes ses formes et l'intégrité des juges. Soulignant que la lutte contre le fléau de la corruption, le détournement de fonds, l'atteinte au foncier et aux terres agricoles, le trafic d'influence, le favoritisme, l'abus de confiance et autres écarts, qu'il a considéré comme une atteinte aux droits de l'Homme et aux droits des générations futures, va de pair avec « des juges propres ». « C'est la quête du secteur de la Justice que d'avoir des juges intègres et jouissant d'une bonne réputation », relèvera-t-il dans ce contexte. Ajoutant que « tout doit, également, passer par le perfectionnement de l'action de la Justice, visant un procès impartial tant en termes d'application de la loi et de la lutte contre les crimes, qu'en termes de protection des droits et des libertés. » Insistant sur l'élément humain du corps de la Justice, il dira à ce propos que « l'éthique du juge est un élément-clé pour instaurer la sécurité juridique et judiciaire au sein de la société ». Non sans témoigner, sur la base « de la réalité du terrain », que la majorité écrasante des juges du pays sont « intègres et œuvrent à rester fidèles au serment prêté en début de leur carrière professionnelle ». Et, indiquant en filigrane que la carrière du juge devrait, désormais, reposer sur ces critères en question, il signifiera que le dernier mouvement dans le corps des procureurs généraux a pris en compte l'éthique du juge, en plus des autres conditions auxquelles obéissent ces postes de responsabilité, à l'enseigne de l'expérience et la compétence, tout en affirmant que la voie a été également ouverte, dans ce sens, devant les jeunes compétences.

Par A. Zerzouri

El watan, 24.08.2019, Rencontre aujourd'hui des Dynamiques de la société civile à la Safex : «Nous allons proposer une démarche consensuelle»,



Une rencontre de concertation entre les trois Dynamiques de la société civile et différents acteurs de la classe politique issus de l'opposition se tiendra aujourd'hui à la Safex d'Alger.

L'administration de la wilaya a finalement accordé son autorisation. La rencontre prévue initialement la semaine dernière (samedi 17 août) a été reportée, les services du wali d'Alger, Abdelkhalek Sayouda, n'ayant délivré leur quitus que la veille, vendredi, soit quelques jours après l'annonce de son report.

«Nous avons eu l'autorisation à temps. La réunion de demain sera une rencontre d'échange et de concertation. Elle s'inscrit dans le prolongement de notre première réunion du 15 juin, mise en place pour permettre l'émergence d'un large front devant réunir les représentants de la société civile, des organisations politiques ainsi que des personnalités nationales», précise Lyes Merabet, président du SNPSP. La réunion prévue aux Pins Maritimes (Mohammadia) s'inscrit dans le cadre des rencontres lancées par les Dynamiques de la société civile. «C'est une rencontre qui s'inscrit dans le prolongement de la rencontre de la société civile du 15 juin élargie aux partis des deux pôles (Forces de l'alternative démocratique et Forces du changement) et des personnalités politiques. Il s'agit d'une première discussion en vue d'un large front de l'opposition en phase et en appui au hirak, autour de la question de l'exigence de l'ouverture des espaces des libertés démocratiques et de la libération des détenus. Il y a la question des feuilles de route pour une solution politique, voir comment rapprocher les points de vue. C'est une première réunion vers la conférence nationale, on fera tout ce qu'il faut pour y arriver», tranche Saïd Salhi, vice-président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH).

«Travailler ensemble»

Plusieurs parties ont répondu à l'invitation : les deux pôles, une vingtaine de partis de l'Alternative démocratique et du Front du changement, une trentaine des personnalités, en plus des acteurs de la société civile de la conférence nationale. Des contacts ont été engagés ces dernières semaines avec plusieurs partis, personnalités, dont certaines seront présentes à la rencontre. «En juin dernier, nous n'avons pas pu entrer en contact avec les partis, qui étaient engagés dans des démarches différentes. Le mois d'après, soit en juillet, des contacts ont pu se faire avec ces organisations, en dehors bien sûr des partis de l'alliance présidentielle (FLN, RND, MPA, Taj, ndlr). Il y a eu en tout 18 organisations. Nous avons également rencontré des personnalités représentatives qui ont pu émerger du mouvement révolutionnaire qui se poursuit et se maintient dans notre pays. Les rencontres n'ont pas pu se faire avec d'autres, absences, ou pour des raisons de santé. Toutes ont salué notre démarche», relève M. Merabet.

Pour les parties qui ont pris langue avec des représentants de la Dynamique de la société civile, la concertation est la «solution raisonnable qui permettra d'arriver à un large consensus, qui ne laissera personne de côté. Nous voulons permettre l'émergence d'une solution acceptable», soutient le syndicaliste. Pour ce dernier, la dynamique devra jouer le rôle de «facilitateur et de médiation» entre les parties. «Nous n'avons pas la prétention de défendre un projet politique ou d'engager une campagne politique. Nous voulons sortir de la crise ensemble et aller répondre aux aspirations du peuple pour un nouveau mode de gestion. La priorité maintenant c'est de travailler ensemble», poursuit-il. La rencontre de la Safex devra se dérouler à huis clos. «Il s'agit d'une réunion de travail à huis clos sans la présence des médias pour mettre les partis à l'aise», précise Salhi.

IDDIR NADIR

Le quotidien d'Oran, 25.08.2019, Rencontre société civile et partis politiques : A la recherche d'une solution consensuelle à la crise,

La deuxième rencontre entre les acteurs de la société civile, des chefs de partis politiques et des personnalités politiques s'est tenue, hier, pour mettre en œuvre les recommandations de la Conférence nationale des dynamiques de la société civile du 15 juin dernier. Le coordinateur de la Confédération des syndicats algériens (CSA), Lyes Merabet, a affirmé pour sa part que ce rendez-vous tend à « rapprocher les vues pour parvenir à une solution consensuelle » permettant une sortie de la crise politique actuelle. Intervenant lors des travaux de cette rencontre de concertation, il a précisé que cette réunion est le couronnement des rencontres marathoniennes nécessaires pour le rapprochement des vues dans le but de trouver une solution consensuelle à la crise politique que connaît le pays, a-t-il ajouté. Le président du Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP) a également tenu à souligner, à ce propos, la conviction des dynamiques de la société civile de « l'importance de la communication et de la rencontre de toutes les initiatives afin de travailler sérieusement à rapprocher les vues et à recueillir les propositions pour une sortie de crise ». Il a estimé que la société civile peut, aujourd'hui, proposer des instruments de soutien au Hirak populaire pacifique et de le représenter en vue de faire renaître l'espoir de parvenir à la solution idoine à la crise que vit notre pays.

Ont pris part à cette rencontre, des représentants de plusieurs partis politiques et de la société civile ainsi que des enseignants universitaires et des personnalités politiques dont Mustapha Bouchachi, Sofiane Djilali, Karim Tabou ou encore Abdelaziz Rahabi, alors que les représentants des catégories juvéniles et estudiantines n'ont pas été invités car « non structurés », selon le coordinateur national de la CSA. Cette rencontre programmée dans un premier temps pour le 13 août dernier, devait réunir les principaux partis d'opposition, dont le FFS, le RCD, le PT et Jil Jadid ainsi que Talaie El-Houriat et l'UFSP de Noureddine Bahboub ainsi que 20 personnalités nationales qui avaient déjà donné leur accord pour y prendre part. L'objectif étant de rassembler les propositions et leurs initiateurs autour d'un document de principes généraux où convergent tous les points consensuels de solution à la crise. Messaoud Boudiba, le représentant de la dynamique de la société civile, avait expliqué à la presse que cette démarche s'est fixé pour but de « ramener tout le monde à s'asseoir autour de la même table et autour du même espace, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent. Chacun y va de son vécu et de ses objectifs, avec une proposition de sortie de crise, mais nous sommes tous convaincus que quelle que soit la proposition s'il n'y a pas autour une coalition ou un front rassemblé autour d'une feuille de route ou d'une proposition, nous ne pourrons pas avancer. Que la solution soit celle de

ceux qui représentent le pouvoir aujourd'hui, imposée par la force s'il le faut, nous sommes convaincus que cela ne pourra pas résoudre le problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui ». Et d'ajouter que « dans un premier temps nous allons commencer par une rencontre de concertation et nous proposons de travailler sur les points communs qui font consensus, et pourquoi pas mettre en place un document appelé charte d'engagement.

Au cours de cette rencontre nous mettrons en place les principes généraux. Nous essayerons à travers ces rencontres, puisqu'il y en aura une deuxième et une troisième, d'arriver à une rencontre nationale d'où nous sortirons avec une feuille de route consensuelle et un plan d'action à proposer aux vis-à-vis pour sortir de cette situation de crise politique dans le pays ».

Par Moncef Wafi

El watan, 26.08.2019, Elle demande son retrait du panel : LADH se démarque de son président sortant,

La Ligue algérienne des droits de l'homme (LAHD) vient de se démarquer publiquement de la position de son président sortant, Mokhtar Bensaïd, qui a rejoint le panel de Karim Younès pour le dialogue et la médiation.

Dans un communiqué posté sur sa page Facebook par l'avocat BoudjemaGhechir, président honorifique, la Ladh se dissocie de l'engagement de son président sortant auprès du panel. «Au moment où nous attendons la convocation d'une assemblée générale électorale pour renouveler les structures de notre organisation, dont le mandat a expiré au mois de janvier 2019, nous venons de constater que Mokhtar Bensaïd, le président sortant qui a assuré un mandat très négatif, a engagé la Ladh dans le panel pour le dialogue et la médiation sans l'aval des instances dirigeantes», peut-on lire dans le document.

Pour ses rédacteurs, à savoir les membres du bureau exécutif, le président de section et le président d'honneur de la Ligue, «l'investissement du président sortant ne doit, même si c'est à titre personnel, se faire que si les instances dirigeantes donnent leur aval». Et d'argumenter : «La Ladh ne pourrait être partie prenante de ce dialogue sans la réunion des conditions idoines pour réaliser un débat qui doit aboutir à une issue acceptable et prendre en considération les revendications légitimes des Algériens quant à une refonte globale du système politique».

Les signataires du communiqué estiment que l'implication de M. Bensaïd dans la mission dudit cénacle, désavoué par le mouvement populaire, est fort préjudiciable à la crédibilité de leur organisation : «La présence du président sortant au sein du panel décrié par le hirak porte préjudice à la crédibilité de la Ladh et risque de la faire éclater.» Et de préciser que «Mokhtar Bensaïd ne serait jamais dans le panel s'il n'était pas président de la Ladh». Un rappel à l'ordre est adressé à ce dernier pour se retirer du panel, auquel cas des mesures seront prises à son encontre. «Nous, signataires, nous n'acceptons pas le fait accompli et invitons Mokhtar Bensaïd à se retirer du panel, faute de quoi une assemblée générale se réunira pour prendre les décisions qui s'imposent», conclut-on.

NAÏMA DJEKHAR

Le quotidien d'Oran, 26.08.2019, Une confédération syndicale accuse et dénonce: 700 travailleurs «hirakistes» licenciés,

700 travailleurs, militants activant au sein du mouvement populaire revendiquant le changement, ont été licenciés, accuse un communiqué de la Confédération syndicales des forces productives (Cosyfop) rendu public hier.

«Un grand nombre de travailleurs participant au mouvement populaire pour la démocratie, subissent une pression terrible de la part de l'administration et des institutions publiques», avertit la même source qui ajoute qu'outre les licenciements, «des prélèvements sur les salaires de plus d'un million de travailleurs algériens» ont été signalés pour avoir participé «aux trois grèves pour la démocratie» lancées par la Confédération en mars, avril et mai. La Cosyfop précise avoir reçu «des lettres de milliers de travailleurs de tous les secteurs qui ont été sanctionnés pour avoir brandi le drapeau national sur leur lieu de travail ou pour leurs activités de soutien du mouvement populaire, leur participation à des réunions, leur lutte pour le départ de la bande». Pour elle, ces sanctions constituent «une violation flagrante des droits des travailleurs» et expliquent la «révolte des travailleurs» à travers «des grèves de la faim», demandant la cessation des harcèlements et l'annulation des décisions disciplinaires.

La même source affirme qu'«une campagne de représailles contre la Confédération et ses dirigeants» a été lancée par «les restes du régime de Bouteflika au ministère du Travail» en raison de leurs activités et de leurs appels aux grèves générales qui, selon elle, «ont été la cause directe de la fin du rêve de la mafia pour briguer un cinquième mandat pour le président destitué Bouteflika». Cette campagne, explique la Cosyfop, se matérialise à travers des correspondances adressées aux administrations publiques «leur demandant de ne pas collaborer avec les syndicats affiliés à la Confédération en raison de l'illégitimité de ses instances dirigeantes».

Le communiqué rappelle, à ce propos, que son président, objet d'une plainte déposée contre lui «par le ministère du Travail illégal» pour usurpation d'identité de syndicaliste du SnategSonelgaz, a été «arbitrairement» condamné à six mois d'emprisonnement, qualifié par la Cosyfop d'«un nouveau précédent dans l'histoire de l'Algérie», expliquant encore que «l'usurpation d'identité de représentant syndicaliste n'est de mise que parmi les délégués syndicaux en litige» alors que «les structures de l'Etat n'ont rien à voir là-dedans». Pour la Confédération, cette situation démontre qu'«il n'y a pas d'intention de faire aboutir les revendications du mouvement populaire» et affirme que les

représailles toucheront tous «ceux qui ont participé à ce mouvement» et appelle à ne pas s'arrêter et laisser «ce système se réorganiser».

Rappelons que la Cosyfop est une ancienne centrale syndicale, à l'arrêt depuis plus de 25 ans, enregistrée et accréditée auprès du ministère du Travail sous le n°30, qui a été réactivée en 2018 par un groupe de jeunes syndicalistes. «Un groupe de jeunes militants syndicaux conscients a vu qu'il est temps de réunir les travailleurs algériens dans le but de faire sortir le mouvement syndical en Algérie de cette actuelle impasse causée par les opportunistes qui manipulent non seulement le sort des travailleurs, mais aussi le destin de l'Algérie», indiquait alors un communiqué de la Confédération signé par son président Raouf Mellal.

Par Moncef Wafi

El watan, 27.08.2019, Organisation des familles des détenus d'opinion en comité : «Nous n'accepterons aucun marchandage sur le dos de nos enfants»,



Les familles des détenus d'opinion se structurent en comité pour la défense des droits de leurs parents incarcérés. Hier, une réunion a été organisée à l'initiative de Kaci Tansaout, juriste et élu RCD à l'APW de Tizi Ouzou, au siège du MDS, rue KrimBelkacem, à Alger, pour l'installation du Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

Des familles de détenus, des avocats membres du collectif de défense des détenus, des militants politiques de l'opposition, des militants associatifs et des droits de l'homme, des syndicalistes, des journalistes, etc. de toutes les wilayas du pays composent ce comité chargé «d'assurer la solidarité avec et entre les familles de tous les détenus d'opinion et politiques sans aucune exception, comme il se chargera aussi d'informer l'opinion publique nationale et internationale sur l'état des détenus pris en otage et les actions à mener pour leur libération», a précisé un communiqué des initiateurs du comité. «Des parents de détenus sont partie prenante de ce comité. Ces familles s'étaient déjà engagées dans le cadre d'un collectif, jeudi dernier. Il n'y avait pas toutes les familles, vu la distance et le manque de moyens.

Les détenus sont originaires d'Alger, Tizi Ouzou, Bouira, Béjaïa, Skikda, Batna...», précise Souad Leftissi, sœur de Messaoud Leftissi, jeune détenu incarcéré à la prison d'El Harrach. Il y a au moins une soixantaine de détenus d'opinion, dont une quarantaine à Alger, précise AouichaBakhti, une des avocates du collectif de défense. Ils sont poursuivis principalement pour «port du drapeau amazigh», conformément à l'article 79 du code pénal (atteinte à l'unité nationale). Un réseau national des comités de wilaya et des collectifs de défense des détenus s'était constitué pour la défense des prisonniers, originaires de plusieurs wilayas du pays.

Jeudi 22 août, des familles s'étaient organisées au sein d'un Collectif pour la défense des droits des enfants et parents des détenus. «Nous avons décidé de nous constituer en collectif pour la défense des droits de nos enfants et de nos parents injustement et arbitrairement incarcérés. Le collectif représentera les parents auprès de qui de droit et, si nécessaire, engagera toute action qu'il jugera utile pour la défense et la sauvegarde des droits des détenus», a précisé un communiqué rendu public à l'issue de la réunion constitutive.

Les participants se veulent les «interlocuteurs» des différentes parties impliquées dans l'affaire des détenus. «Il y a une quarantaine de détenus d'opinion, que j'appellerais otages. Lors de la réunion de jeudi, il n'y avait pas toutes les familles. Toutes n'ont pas pu être là, vu l'éloignement... Nous avons décidé de nous constituer comme un vis-à-vis de la presse, des ONG et des institutions. Ces dernières auront donc affaire à un seul interlocuteur avec qui ils doivent discuter», assène Challal Arezki, porte-parole du collectif et père du jeune Amokrane, incarcéré à El Harrach depuis le 30 juin 2019.

Des actions particulières seront-elles engagées par les familles ? «Nous n'avons pas convenu du type d'action à mener. Rien n'a été décidé pour le moment», répond M. Challal. Et d'ajouter : «Les détenus sont pris en otages... En tant que parents, nous remercions toutes les bonnes volontés qui nous apportent un soutien précieux. Mais nous dénonçons toute volonté de récupération ou de marchandage. Nos enfants ne sont pas une marchandise. Que Karim Younès ou Amnesty International négocient, ça les concerne. Nous, parents, nous voulons la libération inconditionnelle de nos enfants puisqu'ils n'ont rien fait. Les chefs d'inculpation sont invalides.»

Les autorités ne semblent pas décidées d'organiser des procès. «Des juges sont rentrés de congé mais n'ont encore rien programmé, d'autres sont encore en vacances», signale Me Bakhti. Le collectif estime que le combat pour la libération des détenus d'opinion est encore long. «Le chemin est encore semé d'embûches et nous avons plus que jamais besoin de ce soutien et de cette solidarité», note le communiqué du collectif. «Nos enfants tiennent bon. Ils ont le moral, mais la prison reste une prison», note Challal Arezki.

IDDIR NADIR

El watan, 28.08.2019, L'université d'été du RAJ interdite ?,



Les services de la wilaya de Béjaïa ont opposé un refus catégorique à l'association Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ) quant à l'organisation de son université d'été qui devait être lancée aujourd'hui au camp d'été MamTours à Tichy, à l'est de la wilaya.

«La wilaya de Béjaïa vient d'interdire la tenue de l'université d'été du RAJ initialement prévue pour les 28, 29 et 30 août 2019 au camp d'été MamTours, à Tichy, wilaya de Béjaïa», a annoncé le RAJ dans un communiqué publié sur les réseaux sociaux.

Le président du RAJ, AbdelouhabFersaoui, qui a publié aussitôt un communiqué, a clarifié que «la notification officielle a été établie et n'attendait que la signature du chef de daïra par intérim de la localité, absent jusqu'à cette heure (hier en fin d'après-midi, ndlr). Et aucun motif n'a été avancé par les services de la wilaya pour justifier ce refus».

Suite à cette interdiction, le RAJ a exprimé son indignation face à cette attitude arbitraire de l'administration, d'autant que l'association tient depuis 2012 son université d'été au même endroit sans être inquiétée. Ce qui fait dire au président de cette association que «ce refus traduit la volonté et la détermination du pouvoir en place d'interdire tout espace de débat, d'échange, de dialogue et de partage libre d'idées».

A cet effet, le RAJ appelle l'ensemble des acteurs sociaux, politiques et syndicaux, militants et citoyens à un rassemblement, aujourd'hui à 18h, à la place de la Liberté d'expression Saïd Mekbel, à Béjaïa, pour dénoncer ce tour de vis.

D'après la déclaration du président de RAJ, son association a subi le retour de manivelle du pouvoir face aux activités initiées par son organisation et la société civile, en mettant ses menaces à exécution. «Cette interdiction n'est que la

conséquence logique des actions et des appels du pouvoir réel pour réagir fermement face au mouvement populaire revendiquant pacifiquement un changement total et radical du système et réclamant l'instauration d'une nouvelle République basée sur la démocratie, la justice sociale, les libertés individuelles et collectives et la pluralité», lit-on dans le document.

Intervenant dans un contexte national marqué par un mouvement citoyen pacifique pour le changement radical du système algérien, cette édition est placée sous le thème : «Mouvement populaire du 22 Février, révolution de l'espoir».

Elle est dédiée, rappelons-le, «aux défunts Achour Idir (militant et syndicaliste), Kamel Eddine Fekhar (militant des droits humains) et Remzi Yettou (mort des suites des séquences de la violence de la police au cours d'une marche du vendredi)». Le Raj a convié à ce rendez-vous des personnalités politiques, des universitaires, des acteurs du mouvement associatif pour traiter des thématiques sociales, politiques et économiques, à l'ombre du mouvement populaire.

Comble du paradoxe, ajoute le président du RAJ, «c'est au moment où ce pouvoir appelle au dialogue pour »désamorcer « la crise qu'il s'emploie à étouffer toute voix discordante et empêche le libre débat et le dialogue entre les Algériens». Pas plus loin que dimanche dernier, le Café littéraire de Béjaïa a organisé un rassemblement sur l'esplanade de la maison de la culture Taos Amrouche pour dénoncer le verrouillage des espaces d'expression et le retour au système déclaratif à la place du système des autorisations.

Pour le CLB, «aucune expression, de quelque nature qu'elle soit, politique, intellectuelle, artistique ou scientifique ne doit être soumise à l'approbation d'une autorité politique ou administrative». Et de préciser que «la liberté est inhérente à ce genre d'activité qui est un véritable facteur de développement humain. Et ce n'est pas aujourd'hui, alors que la révolution pacifique en marche nous prédestine à vivre une nouvelle ère de liberté, que nous allons nous plier à cette exigence aliénante, digne des régimes totalitaires».

La Laddh, aile Zehouane, a exprimé sa solidarité avec le RAJ dans un communiqué laconique. Son vice-président, Saïd Salhi, nous a confié qu'il voit en cette attitude de l'administration les prémices du «type de démocratie» que le pouvoir prévoit pour les Algériens à l'issue de la présidentielle à laquelle il tient mordicus. «Le retour au régime déclaratif est un long combat, mais on sait bien que c'est en lien avec le combat démocratique, les interdictions des libertés par

le pouvoir en place augure du type de démocratie qu'il nous réserve à l'issue de l'élection présidentielle qu'ils veulent tenir contre vents et marées, les prémices sont bien là.»

La Laddh, qui appelle la société civile, les politiques et les militants à une large mobilisation pour la défense des libertés, réitère «l'exigence de l'ouverture du champ de l'exercice des libertés publiques et démocratiques» sans laquelle aucune avancée n'est possible dans le cadre des efforts menés pour sortir le pays de la crise politique qui perdure depuis près de 7 mois.

NOUREDINE DOUICI

El watan, 29.08.2019, A l'initiative d'intellectuels et de politiques : «Une charte pour une Algérie démocratique»,



La clarté avec laquelle l'insurrection citoyenne en cours dans le pays est portée par des millions d'Algériens se trouve cernée par la confusion d'initiatives politiques souvent inspirées. Si au mieux elles visent à créer un écran de fumée sur la révolution démocratique, au pire la détourner de sa trajectoire historique.

Les initiatives en résonance avec le mouvement populaire sont vigoureusement combattues par les héritiers du régime Bouteflika. C'est dans ce climat chargé d'incertitudes qu'un projet de «charte pour une Algérie libre et démocratique» est élaboré par des figures de l'opposition historique au système, des universitaires, des intellectuels, des syndicalistes et des acteurs de la société civile de divers horizons politiques.

Parmi lesquels Hend Sadi, Mokrane Aït Larbi, Amin Zaoui, Cherifa Khedar, Mouloud Lounaoui, Bachir Derraïs, Saïd Sadi et Boualem Sansal. D'emblée, les rédacteurs de la Charte situent le clivage entre les deux camps qui s'affrontent en ces mois d'insurrection. «Dans la formulation, les partisans d'un changement radical reprennent et assument le slogan des manifestants exigeant le départ du système.

Cet appel suppose que l'impasse algérienne est la conséquence directe de la confiscation et du dévoiement du combat libérateur.» Et «une telle vision appelle à une mise à plat générale de la problématique algérienne pour envisager une vision nationale inédite, afin de concevoir les solutions à la mesure des crises qui handicapent la nation». L'autre bloc, composé essentiellement «d'anciens dignitaires reconvertis à la contestation», limite la demande au changement du régime Bouteflika.

En ce qui les concerne, la situation délétère que traverse le pays relève de la «responsabilité exclusive du chef de l'Etat déchu et de son entourage», identifient-ils. «Les grands choix faits au lendemain de l'indépendance, les structures opaques, les mécanismes secrets et même les acteurs sulfureux hérités

du coup de force de 1962, pour peu qu'ils soient accommodés aux nouvelles exigences claniques, peuvent être recyclés», indiquent les rédacteurs de la Charte. Ils estiment que «l'heure est décisive, elle ne permet ni hésitation, ni laxisme, ni débats fantaisistes». «Elle exige de nous que nous nous portions à l'avant des luttes avec perspicacité, efficacité et détermination.

Il y va du destin de notre pays et de notre avenir, c'est pourquoi nul n'a le droit de faire de ce grand moment de ferveur patriotique un sujet de marchandage. L'intérêt suprême du pays et de l'idéal démocratique qui lui est corollaire ne doivent souffrir d'aucune ambiguïté», jugent-ils. Partant d'une analyse historique et des raisons de l'échec national et des causes qui ont conduit l'Algérie dans une impasse intégrale, les rédacteurs de la Charte mettent en lumière les combats menés par les fondateurs historiques, mais gommés par le récit national officiel. «Même coupée de son passé par un système éducatif aliénant et une désinformation primaire, la jeunesse algérienne a pu retrouver et se réapproprier les séquences fécondes de son passé», rappellent-ils.

Une imbrication d'épopées depuis la vaillante Kahina jusqu'au soulèvement historique du 22 Février. Des rappels historiques nécessaires pour mettre au ban de l'histoire l'ordre autoritaire qui a confisqué l'indépendance et violé la souveraineté populaire. Mais, surtout, pour empêcher la confiscation de la révolution d'aujourd'hui. «Depuis le 22 Février, une dynamique inédite s'est mise en marche. Pour l'instant, les manœuvres et autres manipulations du pouvoir destinées à désamorcer ou dévoyer le mouvement ont toutes échoué», mettent-ils en garde.

Mais au-delà des formulations et des propositions émises par les divers acteurs et courants politiques et les options à favoriser pour mieux répondre aux aspirations populaires, les initiateurs de la Charte insistent sur la nécessité de garantir les principes fondamentaux des libertés citoyennes dans leur globalité. Ils se situent dans une perspective historique.

Ils esquissent le socle des valeurs universelles non négociables sur lequel doit se construire l'Algérie nouvelle. «Il ne faudra pas se lasser de rappeler que cette phase est un moment fondamental dans la renaissance de la nation. La révolution doit veiller à assurer définitivement l'assainissement de la scène politique algérienne. Aucun sujet ne doit être tabou et aucune idée contribuant à la sécurisation de la pratique pérenne de la vie démocratique ne doit être éludée», exigent-ils.

Pour les rédacteurs de la Charte, «la phase de transition n'est pas destinée à préparer la prise de pouvoir pour ceux qui en auraient la charge, mais à en garantir l'exercice démocratique pour celles et ceux qui seront appelés à y prétendre à travers les élections, une fois les règles de la promotion du pouvoir civil énoncées et gravées dans le marbre».

La révolution démocratique enclenchée le 22 février et qui se poursuit n'aura de sens que si elle consacre pleinement la citoyenneté dans ses dimensions universelles.

HACEN OUALI

El watan, 29.08.2019, Non-autorisation des réunions politiques : Le temps des interdits,



La wilaya d'Alger a interdit une rencontre des Forces de l'alternative démocratique. Peu avant, c'était le RAJ qui avait été empêché à Béjaïa de tenir son université d'été. Les partis et organisations luttant pour la «transition» subissent de plus en plus la pression.

Une atmosphère qui ne plaide pas en faveur d'un dialogue «serein et inclusif» auquel appelle pourtant le pouvoir en place. A moins que l'objectif est de faire taire tous ceux qui n'adoptent pas la feuille de route relative à l'organisation d'une élection présidentielle dans les plus brefs délais.

Les Forces de l'alternative démocratique se sont vus signifier, avant-hier, par les services de la wilaya d'Alger, l'interdiction de tenir leur «convention nationale», devant avoir lieu le 31 août, avant qu'elle ne soit avancée au 28 pour indisponibilité de salle. Une réunion qui devait aboutir à l'adoption d'une feuille de route de sortie de crise. Quelques heures auparavant, c'est le RAJ (Rassemblement Actions Jeunesse) qui avait été empêché de tenir son université d'été, prévue les 28, 29 et 30 août, dans la wilaya de Béjaïa.

Dans les deux cas, aucun motif n'a été notifié aux organisateurs de ces événements. Cette attitude de l'administration renseigne, à tous points de vue, sur l'entêtement du pouvoir en place à vouloir reproduire les réflexes et la manière de faire dénoncés justement par les Algériens chaque mardi et vendredi depuis maintenant six mois. Mais au-delà de cet aspect de la gestion des «affaires politiques» par les autorités, il est question a priori d'un musellement de toute voix discordante par rapport à la feuille de route que le pouvoir en place espère mettre en œuvre.

D'autant plus que ces deux interdictions sont survenues au lendemain du discours prononcé par le chef d'état-major de l'ANP, Ahmed Gaïd Salah, dans lequel il avait fortement critiqué les partisans de la transition. «Ces interdictions répétées d'activités de partis politiques et d'associations de la société civile qui

militent pour une transition démocratique coïncident avec le discours virulent des tenants du pouvoir qui ne tolèrent aucune voix discordante», ont indiqué les Forces de l'alternative démocratique dans un communiqué.

Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) – l'un des partis composant cette alternative, en compagnie du Front des forces socialistes (FFS), du Parti des travailleurs (PT), du Parti socialiste des travailleurs (PST), du Parti pour la laïcité et la démocratie (PLD), de l'Union pour le changement et le progrès (UCP), le Mouvement démocratique et social (MDS), de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), ainsi que des personnalités – a estimé, par le biais de son secrétaire national à la communication, Atmane Mazouz, que «les menaces de Gaïd Salah contre la majorité des Algériens qui revendiquent une période de transition viennent d'être relayées par le refus de la wilaya d'Alger d'autoriser la tenue de la convention des Forces de l'alternative démocratique». Des «atteintes aux libertés» qui, faut-il le préciser, interviennent à un moment où le pouvoir en place ne cesse de multiplier les appels pour un «dialogue inclusif».

A moins que le dialogue «souhaité» ne soit autre que celui qui aboutira forcément à la feuille de route relative à l'organisation d'une élection présidentielle le plus tôt possible, et avec les mécanismes actuels. Ce qui est, selon toute vraisemblance, refusé par la rue, puisque les manifestants réitèrent chaque semaine, et avec de plus en plus de détermination, leur rejet du «dialogue avec la bande» et d'«élection avec la bande». Pas de place donc pour ceux qui plaident pour un autre point de vue.

Comment le pouvoir en place compte-t-il convaincre les uns et les autres de la sincérité de sa démarche, alors qu'il empêche des partis politiques de se réunir pour la simple et unique raison qu'ils appellent à une transition ou à un processus constituant ? «Le pouvoir qui t'empêche d'exprimer ton avis en toute liberté ne te laissera jamais l'exprimer via des élections.

C'est pour cela que nous voulons une période de transition afin de changer le système», a déclaré, à cet effet, Saïd Salhi, vice-président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH). Cette «pression» sur les partis politiques de l'opposition va donc beaucoup plus les pousser à s'en tenir à leur option, la seule, d'après eux, qui pourrait garantir le passage vers une IIe République.

Dans le même ordre d'idées, ce verrouillage compliquera davantage la mission du panel de médiation et de dialogue, que coordonne Karim Younès, qui subit déjà des attaques virulentes par rapport à ce qui est considéré comme un «abandon» de la question des préalables, dont la libération des détenus d'opinion.

Après six mois de grandioses manifestations, la classe politique et la société civile, de l'opposition bien évidemment, font toujours face aux mêmes contraintes pour ce qui est de l'exercice des libertés. Ceci en plus de la fermeture du champ médiatique.

La courte «ouverture partielle», observée au début du hirak dans les médias lourds, n'a duré que quelques jours. Tout ceci ne plaide pas, de l'avis de beaucoup de politiques, en faveur du lancement d'un dialogue «serein et inclusif». Bien au contraire...

ABDELGHANI AICHOUN

El watan, 31.08.2019, Sit-in en faveur de la liberté de réunion : Le caractère pacifique du mouvement dérange le pouvoir,



Plusieurs dizaines de manifestants ont participé au rassemblement de soutien à l'association Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ), qui s'est déroulée sur la place Saïd Mekbel de Béjaïa après l'interdiction de son université d'été qui devait avoir lieu la semaine passée.

Partis politiques, représentants du mouvement associatif, des syndicats et des parlementaires, des auteurs et des citoyens lambda ont tenu à dénoncer cette énième atteinte à la liberté de réunion.

«Par ce comportement, le pouvoir vise toutes les voix qui s'opposent à la politique du régime en place, qui cherche à se maintenir en divisant et en empêchant toutes les initiatives citoyennes», dira d'emblée le président du RAJ, Abdelwahab Fersaoui. «L'université d'été du RAJ est maintenue sous le nom d'«université populaire» et elle sera organisée à la place Teixeira Gomes, en face de la place du 1er du Novembre (ex-place Gueydon) jeudi prochain», a annoncé l'orateur. Le président du RAJ estime, en dressant la chronologie des interdictions de conférences et de réunions qui ont eu lieu à dans le pays, notamment à Béjaïa, que «Bgayet est visée parce qu'elle est un bastion des luttes démocratiques. Elle a joué un rôle très important et c'est l'un des fiefs de la démocratie en Algérie en accueillant plusieurs manifestations». Et de constater que «les pratiques du parti unique sont toujours en vigueur et cela dénote que le système ne veut pas partir».

Lui emboîtant le pas, Hakim Adda, secrétaire général du RAJ, a estimé que «casser le mouvement à Béjaïa est important pour le pouvoir qui est vacillant». Pour le n°2 de l'organisation, «c'est une provocation pour nous amener à sortir du caractère pacifique du mouvement populaire».

Intervenant à l'occasion, le vice-président de la Laddh, Saïd Salhi, analyse que «le pouvoir s'attaque à un fief de la résistance en pleine révolution et cela n'est pas fortuit». «Le mouvement est devant un test et le message du pouvoir est clair Ses attaques systématiques contre les libertés sont une guerre annoncée contre la révolution», ajoute-t-il.

Au pied de la stèle en bronze de Saïd Mekbel, la présidente de l'APW par intérim a lu le communiqué de soutien du groupe FFS de l'APW au RAJ. Les élus du parti majoritaire de l'assemblée se sont déplacés au rassemblement, à leur tête le président d'APW. Ainsi, avec la présence des représentants de l'APW sur la place, c'est carrément l'institution élue qui désapprouve le comportement de l'administration. Ceci étant dit, des voix se sont élevées pour suggérer au président de l'APW «d'ouvrir les salles gérées par l'APW au mouvement associatif qui voit ses espaces se rétrécir comme peau de chagrin».

C'est le souhait de nombreux intervenants, tels Kader Sadji du Café littéraire de Béjaïa et le représentant du comité du défunt Hachemi Chérif qui ont interpellé également les présidents d'APC. «Les élus FFS interpellent les autorités de la wilaya de Béjaïa afin de respecter les libertés individuelles et collectives et de cesser toutes les tentatives d'intimidation visant les acteurs associatifs dans le cadre de leurs activités», lit-on dans la communication du parti, qui qualifie cette interdiction de «grave dérapage dans l'histoire de notre wilaya, citadelle des libertés et de la démocratie».

Du côté du RCD, c'est l'élue à l'APW Réda Boudraâ qui a exprimé son soutien et celui de sa formation politique à l'association RAJ dans une intervention percutante : «Est idiot celui qui veut défier son peuple. Il faut le dire, à travers ces manœuvres, le pouvoir est en train de tenter de reprendre la main.» Constatant le retour des interdictions d'organisation de réunions, l'élue y voit une manœuvre sournoise du pouvoir qui teste la solidité du mouvement populaire : «Ils nous testent. C'est pourquoi nous devons nous organiser davantage et trouver d'autres moyens de lutte pacifiques.» D'autres intervenants, comme le Café littéraire de Béjaïa, qui s'est également vu interdire des salles pour organiser ses conférences, a carrément réclamé le départ du wali. Le rassemblement s'est poursuivi dans la soirée de mercredi avec l'intervention de plusieurs militants et parlementaires ainsi que des représentants de la société civile.

NOUREDINE DOUICI

El watan, 31.08.2019, Détenus du Hirak : Le CNLD dénonce de nouveau les «mauvaises» conditions de détention,

Le Comité national pour la libération des détenus (CNLD) a dénoncé de nouveau, avant-hier, les «mauvaises conditions» de détention des 42 manifestants poursuivis pour avoir brandi l'emblème amazigh lors des marches du vendredi 21 juin. «Les avocats du collectif, membres du CNLD, dénoncent les mauvaises conditions d'incarcération des détenus. A ce titre, ils déplorent le manque d'eau durant cet été, où les détenus n'ont eu droit qu'à 20 minutes d'approvisionnement par jour pendant ce mois d'août», a indiqué le CNLD dans un communiqué publié sur sa page Facebook.

Une délégation du collectif de défense des détenus s'est rendue dans la matinée de jeudi à la prison d'El Harrach pour «s'enquérir à nouveau des conditions d'incarcération des détenus d'opinion, notamment concernant la pression exercée sur Samira Messouci pour le port du hijab», a précisé le CNLD. «Les avocats alertent aussi sur d'autres mauvaises conditions : alors qu'un des détenus passe ses nuits à terre, sans lit depuis son incarcération fin juin, plusieurs détenus d'opinion se retrouvent depuis leur détention dans le même carré que les repris de justice et condamnés», s'est offusquée la même source.

Aux avocats du collectif, membres du CNLD, le directeur de la prison d'El Harrach a promis à «régler définitivement la question» liée aux pressions exercées sur Samira Messouci, élue RCD à l'APW de Tizi Ouzou, d'après le CNLD. «Dans le même sillage, les avocats ont pu arracher le droit pour Samira Messouci de porter une tenue sans foulard. A noter qu'aucun texte de loi n'oblige une détenue à porter le voile pour se soigner et le jour de sa présentation devant le juge de Sidi M'hamed», a fait savoir le CNLD. Le directeur de la prison «s'est engagé en outre à dépêcher une délégation médicale dans les plus brefs délais pour s'enquérir de la santé de tous les détenus d'opinion», tout comme il a assuré «une prise en charge à l'extérieur de la prison, en cas de nécessité, pour les détenus qui ont besoin de soins spéciaux».

Dans l'après-midi, les avocats se sont rendus au tribunal de Sidi M'hamed pour se renseigner sur la «lenteur» de la procédure judiciaire dans le traitement des dossiers des détenus. «Sur place, le juge les a informés que toutes les greffières et les trois juges sont toujours en congé, et que pour l'heure il est dans l'incapacité de les informer d'une quelconque date. Il s'est engagé à les informer par téléphone de toute prochaine procédure», a indiqué le CNLD. Ce collectif

qui regroupe familles, avocats, journalistes et militants des droits humains a été créé lundi dernier pour obtenir la libération des détenus politiques et d'opinion. Ces détenus ont été poursuivis pour «atteinte à l'unité nationale» pour avoir brandi ou vendu des drapeaux amazighs après que le général Gaïd Salah eut interdit le 19 juin tout autre drapeau que l'emblème national dans les manifestations antisystème.

De son côté, Aouicha Bekhti, avocate engagée et membre du Réseau contre la répression, a tenu à témoigner de sa visite rendue mercredi dernier à certains détenus du hirak. Pourtant privée de soins et de livres, soumise au chantage de porter le voile qu'elle a rejeté, la jeune militante «Samira (Messouci) m'a impressionnée par son courage, sa détermination et son optimisme», a rapporté Aouicha Bekhti. Au pavillon des hommes, certains détenus étaient abattus alors que d'autres affichaient un moral combatif. Me Bekhti a transmis le message de l'un d'entre eux «qui refuse catégoriquement d'être motif de négociation». «La prison en elle-même est une maltraitance, les conditions d'incarcération sont des circonstances aggravées», a estimé l'avocate, réclamant leur libération «sans condition».

HOCINE LAMRIBEN